

dans l'intérêt public. Je ne veux pas attaquer son administration, je ne désire pas critiquer la nomination de M. le juge Townshend. La chambre est témoin que je n'ai eu que des paroles élogieuses à l'adresse de M. le juge Townshend. Je le crois éminemment digne de remplir les fonctions de sa charge ; mais l'honorable ministre a délicatement touché ce point, et ses explications ont été peu satisfaisantes, et il ne peut pas se justifier devant cette chambre, d'avoir retardé cette nomination de huit mois, pour faire face aux exigences évidentes du moment, qui étaient de conserver le mandat du comté de Cumberland pour le haut commissaire.

L'honorable ministre s'est efforcé de détourner notre attention de cette lettre. Sa lettre suffit pour le condamner. Quand elle sera imprimée dans les *Débats* et lue par les hommes de loi dans tout le Canada, je crois qu'ils en viendront à la conclusion que le ministre de la justice a témoigné bien peu de courtoisie à M. le juge Smith, et que la proposition énoncée dans sa lettre, si elle est exacte—je ne la discute pas—mais je dis que le principe énoncé dans sa lettre, s'il est exact, le place dans une position très fautive, en retardant la nomination du successeur de M. le juge Smith et en ne complétant pas le tribunal, pour faciliter la dépêche des affaires judiciaires de la province.

Je prétends qu'il est à peine nécessaire que j'ajoute quelque chose à ce que j'ai déjà dit, car il dit, dans sa lettre, de la manière la plus formelle que ce n'était pas praticable, et que même, si la chose était possible, à peu près toutes les causes plaidées devraient attendre les jugements, et qu'aucun juge ne serait disponible pour l'ouvrage en chambre, ou les termes criminels. Cela est encore plus vrai aujourd'hui. Quelle qu'ait été la force de la prétention de l'honorable ministre, à cette époque, elle est bien plus puissante, aujourd'hui, dans l'état où se trouve actuellement le tribunal dans la Nouvelle-Ecosse.

Je répète, et je n'en dirai pas davantage, que si, à cette époque, l'honorable ministre était sincère dans sa prétention, il ne devrait pas retarder cette nomination. Mais j'ai été étonné, et la chambre a dû l'être, quand l'honorable ministre nous a dit qu'il avait difficilement compris ce que M. le juge Smith voulait dire, relativement à la vacance créée par M. le juge James. Je regretterais de dire que je doute de la déclaration de l'honorable ministre ; mais je dirai ceci : est-il probable que le ministre de la justice, qui surveille si attentivement tout ce qui se rapporte à la Nouvelle-Ecosse, sachant que la santé de M. le juge James était très faible, sachant qu'il allait nommer M. le juge Graham, un des membres les plus éminents de sa profession ; est-il probable que M. le juge James serait mort et que le ministre de la justice ne l'aurait appris que par une dépêche de M. le juge Smith, disant qu'une prompt nomination remédierait à la difficulté ?

Je crois que peu de membres de la chambre pourraient croire à une circonstance aussi extraordinaire, ou que le ministre de la justice était si peu renseigné au sujet de cette affaire, qu'il ignorait la mort de M. le juge James, et que M. le juge Smith faisait allusion à cette vacance, parce que, dans la dépêche que M. le juge Smith a adressée au ministre de la justice, et que j'ai vue, il disait clairement que depuis la mort de M. le juge James, il était le seul juge qui fût présent dans la ville. Qu'il ait envoyé cette dépêche ou non, je ne puis

M. JONES (Halifax).

pas le dire, mais la dépêche que l'on m'a fait voir semble tendre à induire en erreur, et ce n'est pas traiter le destinataire avec le respect et la dignité qui sont dus à un juge de la cour suprême. J'ai soumis cette question à la chambre, et je me suis appuyé, pour cette fin, sur la lettre du ministre. Je laisse à la chambre, au pays, et aux hommes de loi le soin d'en juger, et s'ils ne sont pas convaincus que le ministre s'est départi, dans ce cas, du principe énoncé quand M. le juge Smith a présenté sa demande, j'en serais très étonné, et que le ministre en retire tout le bien qu'il peut en attendre.

M. KENNY : La chambre admettra que le ministre de la justice a répondu d'une manière complète et satisfaisante à l'accusation extraordinaire et, je pourrais dire injustifiable, que l'honorable député de Halifax a portée contre lui.

L'honorable député a dit des choses vraiment extraordinaires et qui surprendront grandement ses concitoyens, quand ils les liront dans les journaux. Je connais les événements qui se passent à Halifax aussi bien que l'honorable député, et je dis que c'est la première fois de ma vie, que j'entends l'histoire étonnante qu'il nous a racontée relativement à la nomination du successeur du regretté M. le juge Rigby. Je dis, et je le répète de la manière la plus formelle, que, connaissant tout ce qui se passe à Halifax, intime comme je le suis avec les membres du barreau, je n'ai jamais entendu, avant ce soir, relativement à la nomination du successeur de M. le juge Rigby, une histoire semblable à celle que nous a racontée l'honorable député de Halifax.

L'honorable député n'a pas été satisfait des explications que le ministre de la justice a données. Il est certain que, immédiatement après la mort de M. le juge Smith, une demi-douzaine de citoyens de Halifax devinrent très excités. M. le juge Smith mourut, je crois, après l'ouverture de la présente session du parlement ; nous étions, mon collègue et moi, encore à Halifax. L'excitation dont je parle était restreinte à un très petit nombre de personnes, et encombrait diminua quand mon collègue, le député de Halifax, quitta Halifax pour se rendre à Ottawa. Il a parlé de l'impression que nous avions ressentie ; de qui veut parler l'honorable député ? Il parle d'une petite clique de grits excités, à Halifax. C'est là toute la cause de la présente discussion. C'est aussi parce que deux avocats distingués, qui ont été mentionnés au sujet de cette vacance, sont candidats aux élections de la législature locale. Ce sont deux citoyens marquants, deux membres distingués du barreau, et mon collègue et ses amis politiques les craignent. Tout ce que désire l'honorable député, c'est de se débarrasser de l'un d'eux. Voilà toute la raison de cette sortie extraordinaire et injustifiable contre le ministre de la justice. Je sais fort bien que le ministre n'a pas besoin d'être défendu par moi ni par aucun membre de cette chambre, mais je regrette excessivement qu'un député de la Nouvelle-Ecosse ait dit ce que nous avons entendu ce soir. Les avocats de la ville de Halifax, la population de la province de la Nouvelle-Ecosse savent bien que rien de ce que peut dire mon collègue, le député de Halifax, n'empêchera le ministre de la justice de jouir de l'estime de ses concitoyens et des membres de cette chambre.

Les nominations qui ont été faites, depuis que le présent ministre contrôle le ministère de la justice, lui ont fait honneur, et elles ont été approuvées